

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE TOULON



**Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers**

**SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2024**

**Objet de la délibération : Autorisation d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2025**

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 14 Octobre 2024

Transmise au Contrôle de légalité le 23 Octobre 2024

Affichée le 23 Octobre 2024

**Nombre de Conseillers Syndicaux :**

***En exercice : 88***

***Présents : 12***

***Pouvoirs : 0***

***Excusés : 23***

***Votants : 12***

**2<sup>ème</sup> convocation pas de condition de quorum**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 Octobre à 14 h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à PUGET VILLE au sein de la Salle Jean LATOUR, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Délégués Titulaires Présents	
LA VALETTE	BAGNOL Luc
LE BEAUSSET	THEBAULT Hervé
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
OLLIOULES	GARRONE Florence
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
TOURVES	BOYER Kévin

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs	
	Néant

Absences excusées	
BORMES	PIERRE Véronique - DENIS André
CAVALAIRE	MORTIER Carold
ÉVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie – SIMONI Chantal
LA FARLÈDE	HENRY Pierre
LA GARDE FREINET	LAFEUMA Lucie
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole – MAZZONI Sylvie
LE PRADET	ROGER Isabelle
OLLIOULES	RIGHI Dominique
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise – MATTEI Sylvie
RIANS	GEROLIN Éric
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène
SOLLIÈS PONT	COIQUAULT Jean-Pierre
SIX FOURS	ROSTAGNO Agnès
TOURRETTES	HERNANDEZ Aurélie
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTET Elie

**Le secrétariat de la séance est assuré par : M. BAGNOL Luc Commune de LA VALETTE du Var**

**Rapporteur : Mme RAVINAL 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans les limites de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour mémoire, les dépenses d'investissement du budget primitif 2024 s'élèvent à 75 561,94 €.

Chapitre	Crédits votés au BP 2024	Crédits ouverts au titre de DM	Montant total voté pour 2024	Crédits pouvant être ouverts 25% par l'assemblée délibérante
20	<b>10 890 €</b>	-	<b>10 890 €</b>	2 722 €
21	<b>64 671,94 €</b>	-	<b>64 671,94 €</b>	16 168 €
			<b>75 561,94 €</b>	<b>18 890 €</b>

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, selon l'affectation ci-dessous :

Imputation	Montant maximum	Dépenses prévues
2051	2 722 €	Logiciels et progiciels
21351	2 778 €	Bâtiments publics
21532	2 500 €	Réseau assainissement
21838	8 890 €	Achat de petit matériel informatique
21848	2 000 €	Achat de mobilier
<b>TOTAL</b>	<b>18 890 €</b>	

Il est proposé de passer au vote :

<b>Pour</b>	<b>12</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>



Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

Où l'exposé de M. le Président,

Décide d'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2025, dans les conditions définies ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 21 Octobre 2024 à PUGET VILLE.

Pour extrait conforme  
Le Président du SIVAAD  
Christian TOULOUSE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a vertical line extending upwards from its right end, and a small dot at the bottom right.